



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Le bureau du Synode

Aux Églises membres, aux membres du Synode,
au Conseil de l'EERS, aux présidences
de l'EPER, de fondia et de la FSR

Berne, le 15 juin 2022

Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse du 12 au 14 juin 2022 à Sion – Décisions

Mesdames, Messieurs,

Avant que ne paraisse le procès-verbal du synode, nous vous communiquons les affaires traitées et les décisions prises par le Synode lors de sa session du 12 au 14 juin 2022 (les points correspondent à ceux de l'ordre du jour) :

1. Le Synode adopte l'ordre du jour.
2. Le Synode adopte le procès-verbal du synode des 8 et 9 novembre 2021.
- 3.1.1 Le Synode élit Rita Famos présidente de l'EERS pour le mandat 2023 – 2026.
- 3.1.2 Le Synode élit les personnes suivantes membres du Conseil de l'EERS pour le mandat 2023 – 2026 :
Lilian Bachmann
Catherine Berger-Meier
Pierre-Philippe Blaser
Claudia Haslebacher-Flückiger
Philippe Kneubühler
Ruth Pfister-Murbach
- 3.2.1.1 Le Synode élit Aude Collaud et Christoph Zingg membres de la Commission d'examen de la gestion pour le reste du mandat 2019 – 2022.
6. Le Synode prend connaissance du plan d'action du Conseil et du bureau du Synode fondé sur les recommandations de la commission d'enquête.
- 7.1 Le Synode accepte la motion de Michel Müller et de six cosignataires chargeant le Conseil de l'EERS de demander au Conseil œcuménique des Églises (COE) d'examiner la suspension de l'Église orthodoxe russe du COE.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

- 7.2 Le Synode adopte le postulat d'Esther Straub et de neuf cosignataires priant le Conseil de l'EERS d'expliquer dans un rapport la manière dont l'EERS entend jouer son rôle d'interlocutrice au niveau fédéral pour les questions qui portent sur les activités d'aumônerie dans les milieux de santé. Le rapport devra aussi expliciter la manière dont l'EERS implique les Églises cantonales dans cette tâche et garantit le respect des différents modèles cantonaux de collaboration institutionnelle entre Église et santé publique.
8. Le Synode reporte le point de l'ordre du jour « Règlement relatif à l'association d'Églises et de communautés » au synode d'automne 2022.
9. Le Synode prend connaissance de la composition du Synode dès 2023.
10. Le Synode adopte le rapport d'activité 2021.
11.
 1. Le Synode approuve les comptes annuels de 2021.
 2. Le Synode décide de porter l'excédent de recettes d'un montant de CHF 592 118 au capital de l'organisation.
12. Le Synode donne décharge aux membres du Conseil Esther Gaillard, Daniel Reuter, Pierre-Philippe Blaser, Ulrich Knoepfel, Ruth Pfister et Sabine Brändlin pour leur activité durant l'exercice 2020.
13. Le Synode donne décharge au Conseil pour son activité durant l'exercice 2021.
14.
 1. Le Synode prend connaissance du rapport sur l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile.
 2. Le Synode approuve, dans le cadre de la législature 2023 – 2026, la poursuite du financement solidaire en faveur des services d'aumônerie dans les centres fédéraux.
 3. Le Synode décide d'augmenter la contribution au financement solidaire de CHF 420 000 à CHF 470 000.
 4. Le Synode décide d'adapter la clé de répartition en augmentant de 10 % la contribution correspondant aux prestations propres, qui passe ainsi à 30 %, et en réduisant en conséquence à 70 % la contribution basée sur le taux d'occupation.
 5. Le Synode charge le Conseil de l'EERS d'étudier la possibilité et la faisabilité de la prise en charge de l'entier des coûts de l'aumônerie fédérale sur la base du salaire médian des ministres au niveau suisse, en déterminant avec les Églises cantonales concernées les besoins réels en dotation sur la base de critères renouvelés en lien avec la situation migratoire actuelle.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

15. Le Synode décide d'organiser en 2023 une collecte, dont la somme cible est fixée à CHF 60 000, au profit de l'Institut œcuménique de Bossey et de son Fonds des bourses.
16.
 1. Le Synode prend connaissance des « Directives sur le conseil, l'accompagnement et le soutien fournis par l'Aumônerie de l'armée AA, le Service psychopédagogique de l'armée SPP A et le Service social de l'armée SSA », des « Principes de l'aumônerie de l'armée » et des « Principes de base pour les Églises et communautés religieuses » (Annexe 1).
 2. Le Synode adopte la répartition des compétences et la collaboration prévue entre l'EERS et les Églises membres au sujet du processus de recrutement (Chap. 2.3).
 3. Le Synode adopte le document intitulé « Critères de l'EERS pour la recommandation de candidatures à l'aumônerie de l'armée » (Annexe 2) avec l'amendement suivant : p. 2, point 4 « Compétences » : « Il ou elle est capable de fortifier les ressources personnelles et spécifiques de la religion chez les membres de l'armée qui demandent à être aidés. »
 4. Le Synode prend connaissance de la liste des idées possibles d'action pour activer des candidatures (Annexe 3) et recommande aux Églises membres de la compléter et de l'adapter à leur situation cantonale.
 5. Le Synode donne mandat au Conseil d'élaborer un document proposant des recommandations aux Églises membres dans la gestion de leur réglementation en matière de service au sein de l'AA.
 6. Le Synode donne mandat au Conseil de lui faire un rapport, d'ici la fin 2023, sur la mise en œuvre des décisions 2, 3 et 5 ci-dessus.
17. Le Synode prend connaissance de l'étude sur l'avenir des finances ecclésiales.
18.
 1. Le Synode décide qu'en 2023, les Églises membres soutiendront financièrement Mission 21 et DM – dynamique dans l'échange.
 2. Le Synode approuve le financement de la contribution de base 2023 pour Mission 21 et DM – dynamique dans l'échange selon « l'accord concernant une conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS », conclu en juin 2010 et sur la base des engagements pris par les Églises membres. Cette contribution s'élève à CHF 968 750.
 3. Le Synode donne mandat au Conseil de l'EERS de facturer aux Églises membres leur participation à la contribution de base.
- 20.1
 1. Le Synode prend connaissance du rapport annuel 2021 de l'EPER et de PPP.
 2. Le Synode prend connaissance du rapport financier 2021 de l'EPER et de PPP.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

- 20.2
1. Le Synode décide qu'en 2023, les Églises membres soutiendront de nouveau financièrement l'EPER.
 2. La somme cible régulière pour 2023 est fixée sans changement à CHF 2 448 962.40.
 3. La somme cible pour le Service des réfugiés en 2023 est fixée sans changement à CHF 1 035 000.00.
 4. Le Synode donne mandat au Conseil de récolter ces deux sommes cibles auprès des Églises membres.
21. Le Synode prend connaissance du rapport d'activité et des comptes annuels 2021 de la fondation fondia.
- 23.
1. Le Synode décide qu'en 2023
 - le synode d'été aura lieu du 18 au 20 juin 2023 à Olten à l'invitation de l'Église évangélique réformée du canton de Soleure ;
 - le synode d'automne aura lieu les 6 et 7 novembre 2023 à Berne.
 2. Le Synode décide qu'en 2024 le synode d'été aura lieu du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel à l'invitation de l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Evelyn Borer
Présidente du Synode

Hella Hoppe
Directrice de la chancellerie